



Me déclarer en couple à la caf avec mon colocataire...

Par **ani33**, le **17/12/2013** à **20:19**

Bonsoir, Je suis en colocation depuis 3 ans. Je suis bénéficiaire des allocations logement ainsi que du rsa. Nous nous sommes mis en couple depuis peu avec mon colocataire et j'attends de voir si cela est vraiment sérieux pour faire un changement de situation auprès de la caf. Ne vont-ils pas être suspicieux sur notre cas? Peuvent-ils m'accuser de mentir sur la situation depuis 3 ans? J'ai vu des cas similaires sur internet qui sont un peu alarmants d'autant plus qu'étant amis depuis le début, nous n'avons jamais vraiment fonctionné comme de vrais coloc (partage de tous les frais etc...). S'ils me demandent de rembourser les paiements, peuvent-ils m'en demander la totalité (depuis 3 ans) ou bien au delà d'un délai le paiement est dû? Merci beaucoup de votre réponse, cela m'aidera beaucoup dans mes démarches.

Par **moisse**, le **18/12/2013** à **09:00**

Bonjour, La prescription est de 2 ans. Le risque de requalification est effectivement réel, la caisse pouvant prétendre au concubinage notoire, avec cependant la charge de la preuve.